

11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998: Formation Initiale des personnes accédant la ZSAR sans escorte et Formation Référent/Correspondant Sûreté Roissy CDG – Orly – LBG.

1 jour 4 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Personnels désignés Référents et/ou Correspondants sûreté de l'entreprises pour les aéroports de Roissy CDG, Orly ou LBG

Pré-requis

Français Lu et écrit et parlé.

Vérifications des antécédents selon l'art. 11.1.3 de l'AIM du 11/09/2013

Détenir un code d'identification d'accès à la plateforme CorSur

Objectifs pédagogiques

- **1ere partie** : Formation Module §11.2.6.2 du règlement EU2015/1998 :
- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement

2eme partie : Formation Correspondant sûreté sur les aéroports de Roissy CDG, Orly et Le Bourget :

- Connaissance de la réglementation locale : Arrêtés préfectoraux sûreté et sécurité CDG/ORY/LBG
- Connaissance des obligations des employeurs :
 - - Embauche et vérification des antécédents des personnels
 - - Demande et restitution de CIA
 - - Demande et restitution de LVP
 - - Connaissances des formations sûreté et sécurité réglementaires obligatoires
- Présentation de la plateforme ADP Corsur et des demandes dématérialisées de Carte d'Identification Aéroportuaire.



- Exercices pratiques de préparation de dossier et de dépôt de demande de CIA sur la plateforme Corsur

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.6.2 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes accédant à la ZSAR sans escorte. (Initiale)

Modalités pédagogiques

Formation présentiel en salle

Méthodes pédagogiques:

Affirmative (cours magistral) ;
interrogative ;
active.

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur Matériels pédagogiques nécessaires

De façon générale :

guides instructeur et aides formateur disponibles dans les MdC ;
kit évaluation disponibles dans les MdC ;
outils pédagogiques utiles pour les mises en situations, des jeux, des études de cas ;
procédures locales ou entreprises lorsque c'est nécessaire (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Dans le cadre des formations en présentiel :

matériels permettant la projection des supports de cours et tableaux destinés aux exercices et compléments manuscrits.

Procédures locales ou des entreprises lorsque cela est possible (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) avec note minimale de validation 12/20

VALIDITE DE LA FORMATION §11.2.6.2.

3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 2h00 + test (2h30)

Modalités Accessibilité

Délais d'accessibilité à la formation: Réponse à votre demande d'inscription dans les 24H après réception (Inscription automatique, Email ou téléphonique).

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).

12/04/2024